

Instructions pour remplir en ligne et envoyer le dossier de candidature

Le dossier doit être

- ouvert avec Adobe Reader, complété avec l'outil « remplir et signer »
- enregistré à votre nom suivant l'exemple ci-contre : **NOM-Prénom-mention**
- sous un format pdf uniquement
- en un seul et même document
- envoyé par We Transfer ou Gros Fichiers (**aucun autre support ne sera accepté**)
en respectant l'ordre des pages ci-dessous.

- 1 Fiche de renseignements (p. 2 uniquement).
- 2 Résultats scolaires concernant les 3 années en DN MADe ou autre cursus de niveau 6 et justifiant de crédits ECTS.
- 3 Curriculum vitae (scolarité, expériences en stages, pratique personnelle, etc.).
- 4 Dossier de travaux (selon les modalités décrites en p. 3).
Ce dossier **ne devra pas excéder 30 Mo**.

Le dossier doit être lisible à l'ouverture.

Aucun dossier manuscrit (excepté la signature) ne sera accepté.

L'absence de pièces ou le non respect de l'ordre entrainera la non validation de votre dossier de candidature.

Dossier à retourner pour
le vendredi 06 mai 2022 dernier délai,
à l'adresse mail ci-dessous :

dsaa.0580753d@ac-dijon.fr

graphisme

produit

espace

NOM
(Majuscules) _____

Prénom(s) _____

N° INE _____

Né·e le : ____/____/____ **Sexe** F M **Nationalité** _____

Adresse _____
Représentant légal obligatoirement – l'adresse du candidat ne sera pas prise en compte

Code postal _____ **Ville** _____

Tél. domicile ____/____/____/____/____ **Port. du candidat** ____/____/____/____/____
Responsable légal

Adresse mail _____

PARCOURS :

	Division	Nom de l'établissement	CP	Ville	Diplôme obtenu
2021-22					
2020-21					
2019-20					
2018-19					

Êtes-vous titulaire d'un bac, bac pro ? Oui Non **Année d'obtention** _____

Série _____

Date : ____/____/____ **Signature :**

Conditions d'admission

Le Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués, spécialité Design, se situe au niveau 7 (Bac+5) et s'adresse aux titulaires d'un *DNMADe*, d'un *DNA*, d'une *licence*, mais aussi aux candidats issus de *BTS*, *CPGE* ou *DMA*, en fonction des places disponibles.
À l'és *aaab*, 24 places sont proposées, 8 dans chacune des mentions.

Modalités d'admission

L'admission est prononcée par la commission d'affectation, présidée par le Chef d'établissement, après l'examen du dossier de candidature composé des pièces justificatives mentionnées.

À partir de l'examen de l'ensemble des documents par la commission d'affectation est constituée une liste principale de 24 étudiant·e·s admis·es, ainsi qu'une liste supplémentaire. Le recrutement en DSAA·D est exclusivement réalisé sur dossier.

Note au·à la candidat·e

Signée par le Chef d'établissement, la décision d'admission, d'inscription sur une liste supplémentaire ou de non-admission sera communiquée au·à la candidat·e dans les meilleurs délais.

Pensez à indiquer tous les moyens d'être joint·e pendant la période de l'été (numéro de téléphone portable). Le·la candidat·e s'engage par ailleurs à fournir dès que possible une attestation de réussite au DN MADE ou à l'examen de même niveau.

Qualités attendues

La candidature est à l'image du projet de formation et de votre expérience personnelle, acquise dans des circonstances qui peuvent être très différentes les unes des autres.

Sans rien enlever à son exigence de formation professionnelle, c'est à dire aux pratiques caractéristiques des différents métiers concernés, ce DSAA est placé sous le signe

de la pluralité des parcours et des dynamiques engendrées entre les mentions *Espace*, *Graphisme* et *Produit*.

Un profil témoignant d'un potentiel créatif, d'acquis techniques et expressifs et de conduites différenciées de projets sera apprécié par la commission d'affectation.

Le dossier de travaux

Le dossier de travaux personnels, sous forme numérique selon les modalités précisées en page 1, devra faire état :

1. de travaux réalisés en classe ou de manière autonome, brièvement commentés.

Le·la candidat·e veillera à ce que le dossier contienne des éléments représentatifs, de l'ensemble d'une démarche de création (esquisses, maquettes, finalisations...) et de son domaine de formation.

2. d'un texte (2500 signes maximum) détaillant une expérience artistique personnelle, qu'il s'agisse d'une activité créative ou de la réception d'une œuvre ou d'une exposition.

Toutes les mentions sont prises en considération : *animation, espace, événement, graphisme, innovation sociale, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, ornement, patrimoine et spectacle*.

Toutefois chaque candidature étant fléchée sur l'une des trois mentions du dsaa, *espace*, *graphisme* ou *produit*, le dossier de travaux doit témoigner à la fois de savoir-faire spécifiques dans ces domaines et de motivations à l'égard des mentions envisagées.